

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 juillet 2019 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil - Mairie

Présents :

M. BASRI Brahim, M. BURRIAND Patrick, Mme GUICHARD Marlène, Mme GUIONNEAU Christelle, M. JOLLY Christian, Mme LYONNE Nathalie, M. PICAT Alexandre, Mme ROUQUAIROL Anne-Laure, Mme STUCK Catherine, Mme ZAMORA Ghislaine

Procurator(s) :

Mme SCARINGELLA Véronique donne pouvoir à Mme GUIONNEAU Christelle, M. BOUCHERAND Alexis donne pouvoir à Mme ZAMORA Ghislaine, M. MATHIEU Christian donne pouvoir à M. JOLLY Christian, M. CAMBON Gérard donne pouvoir à M. BURRIAND Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BOUCHERAND Alexis, M. CAMBON Gérard, Mme LUYTON Marjory, M. MATHIEU Christian, Mme SCARINGELLA Véronique

Secrétaire de séance : Mme GUIONNEAU Christelle

Président de séance : Mme ZAMORA Ghislaine

1 - Approbation du compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal en date du 18 juin 2019

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2019, dans la mesure où les conseillers municipaux présents ne font part d'aucune observation, le compte-rendu est adoptée à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - USARG - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Démarche de qualification du terrain de rugby de l'Albenc

Par courrier en date du 30 janvier 2019, l'Union Sportive ALBENC - RIVE GAUCHE interpelle la commune sur le projet de réaménagement du stade de rugby de l'Albenc et ce pour répondre aux obligations imposées par les instances de la Fédération Française de Rugby, en matière de norme et de qualification des installations de l'Albenc.

Dans le cadre de ce projet, l'USARG sollicite la commune et le conseil municipal, pour le versement d'une demande de subvention exceptionnelle, pour couvrir les frais engagés par l'association, portant notamment par le changement des poteaux de rugby.

Prenant en compte le renouvellement du bureau de l'USARG, et dans l'attente d'une rencontre, la demande de subvention exceptionnelle a été mise en attente.

Le 20 juin dernier, Madame le Maire, en présence de Mme GUIONNEAU, de Mrs BURRIAND et CAMBON, a rencontré les nouveaux membres du bureau de l'USARG, afin d'aborder différents points, notamment le projet de réaménagement du terrain de rugby.

Afin de répondre au processus de qualification du terrain de rugby de l'Albenc,

terrain qui doit pouvoir accueillir en sécurité, des rencontres sportives accueillant du public, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Mise en place d'une main courante continue tout autour du terrain et installation de deux nouveaux bancs de touche
- Mise en place de deux pare-ballons aux extrémités du stade (le long de la route du stade et de la rd 1092)
- Rénovation des locaux (vestiaires joueurs et arbitres, sanitaires)

Pour la réalisation de ce projet, avec des enjeux importants pour le club, notamment l'homologation du terrain pour la saison à venir, le club a monté différents dossiers de demandes de subventions auprès de différents partenaires publics (Département, Communauté de Communes, Région, instances fédérales de rugby, partenaires privés, ...).

En raison des objectifs sportifs de l'association pour la saison prochaine, d'une reprise en main de la gestion du club par le nouveau bureau de l'association, ainsi que des démarches engagées par l'association auprès d'autres partenaires financiers, après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'USARG, pour un montant de 5 000,00 €.

Cette subvention est inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574 " Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés".

A la demande d'un conseiller municipal, Madame le Maire précise que l'attribution de cette subvention exceptionnelle a fait l'objet d'un échange préalable avec l'association et ce afin de s'assurer des objectifs du bureau et de la rigueur dans la gestion du projet de requalification du terrain de rugby, l'objectif de l'association portant notamment sur le fait que le terrain de rugby de l'Albenc soit le lieu où le club va recentrer son activité, le terrain situé sur la commune de la Rivière, ne pouvant faire l'objet d'une homologation par les instances fédérales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Révision du PLU de l'Albenc - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

Par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal s'est engagé dans une démarche de révision de son plan local d'urbanisme et ce afin de répondre aux objectifs suivants :

- Créer des connexions entre les différents tissus existants pour plus de lisibilité du territoire notamment en resserrant le village, les habitations et les activités (tertiaire) pour une meilleure cohérence,
- Préserver le patrimoine paysager (points de vues) et architectural (monuments) fortement présents sur la commune
- Eviter l'étalement urbain en optimisant l'utilisation du foncier autour du centre-village (trouver des alternatives au développement disséminé)
- Amener à la création de liaisons douces qui privilégient l'utilisation des modes actifs (marche, vélo) pour les trajets du quotidien,
- Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins constatés par les élus sur leur territoire,
- Réguler la population et être attentif pour éviter le vieillissement de la population,
- Préserver les espaces agricoles de l'Albenc
- Créer des parkings et des espaces de vie pour aérer le centre-bourg.

Cette démarche de révision du PLU s'inscrit dans un contexte de renouvellement des lois et du cadre réglementaire en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire, notamment avec le schéma de cohérence territoriale de la Région Urbaine Grenobloise (SCOT RUG) dont dépend la commune de l'Albenc.

Conformément à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, dans le cadre d'une procédure de révision du PLU, le conseil municipal définit les modalités de mise en œuvre de la concertation.

Ainsi la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017, fixe les modalités de concertation suivantes :

- Organisation d'au moins deux réunions publiques pour la présentation des principales étapes de la révision (Diagnostic territorial, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Traduction réglementaire) et le recueil des avis et observations de la population afin de présenter l'avancement de l'étude.
- Mise à disposition d'un registre en mairie afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de formuler des remarques, avis ou suggestions concernant la procédure de révision.
- Elaboration au fur et à mesure de l'avancement de l'étude d'une exposition évolutive et permanente composée de panneaux d'exposition. Ces panneaux seront affichés en mairie pendant les heures d'ouverture.
- Présentation de l'avancement du projet dans le bulletin municipal et sur le site internet.

L'ensemble de ces modalités de concertation ont été réalisées avec :

- **Deux réunions publiques aux dates suivantes :**
 - Le 25 avril 2018 : réunion publique avec présentation des différents diagnostics et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
 - Le 26 mars 2019 : réunion publique avec présentation du plan de zonage, des orientations d'aménagements et de programmation, ainsi que le projet de règlement.
- **Des articles dans le bulletin municipal :**
 - Bulletin n°87 de septembre 2017 : information sur le lancement de la procédure de révision du PLU
 - Bulletin n°88 de janvier 2018 : présentation de la démarche de révision du PLU, des différentes étapes, ainsi que des éléments concernant les diagnostics sociaux et environnementaux
 - Bulletin n°89 de juin 2018 : information sur l'état d'avancement du PLU
 - Bulletin n°90 de septembre 2018 : présentation des orientations du PADD
 - Bulletin n°91 de janvier 2019 : information sur l'état d'avancement du PLU et sur la 2ème réunion publique
 - Bulletin n°92 de juin 2019 : présentation des documents graphiques et réglementaires
- **La mise à disposition du public d'un registre afin de recueillir les doléances, observations et demandes des habitants de l'Albenc dans le cadre de la procédure de révision du PLU.**
 - Sur ce registre, 14 habitants ont déposés des demandes et observations, portant pour la plupart sur des demandes d'ouverture à la construction de parcelles.
- **La réalisation d'une exposition à disposition du public, composé de 9 panneaux sur les thèmes suivants :**
 - Panneaux 1 et 2 : Qu'est-ce que le PLU et quelle démarche pour la révision ?
 - Panneau 3 : Le cadre de vie
 - Panneau 4 : Le diagnostic social
 - Panneau 5 : Le projet d'aménagement de développement durable (PADD)

- Panneaux 6, 7 et 8 : Présentation des documents graphiques et réglementaires
- Panneau 9 : Les orientations d'aménagement et de programmation
- Cette exposition est en accès libre au sein de la mairie, salle du conseil aux heures d'ouvertures au public.
- Elle a également été présentée et mise à disposition des habitants lors de chacune des réunions publiques.

Il est rappelé également que la procédure de révision du PLU de l'Albenc s'est réalisée dans le cadre d'un partenariat étroit avec les personnes publiques associées (Etat, SCOT RUG, SMVIC, Architecte des Bâtiments de France, Département, Chambres Consulaires) qui ont été parties prenantes de la démarche lors des réunions techniques.

La phase d'élaboration du PLU arrive à son terme.

Le projet de PLU qui vous a été transmis est composé des pièces suivantes :

- Du rapport de présentation
- Du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Des orientations d'aménagements et de programmation (OAP)
- Du règlement
- Des annexes (étude assainissements, étude zone humide, servitudes d'utilité publique, carte des risques, ...)

Le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal sera soumis pour avis aux personnes publiques associations, conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles L 151-1 et suivants et L 153-11 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 30 juin 2017 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 30 mai 2018 et portant débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

u le bilan de concertation, joint au présent rapport et attestant de la bonne tenue et du bon déroulement du processus de concertation tel que prévu par la délibération du 30 juin 2017,

Vu le projet de PLU, finalisé et prêt à être transmis aux personnes publiques associées, conformément à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

Après débat le conseil municipal adopte les points ci-dessous :

- Prendre acte que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités définies par la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017.
- De constater la tenue régulière de la concertation.
- D'arrêter le projet de PLU, annexé au présent rapport
- De transmettre le projet de PLU aux personnes publiques associées, pour consultation
- De dire qu'à l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées, le projet de PLU sera soumis à enquête publique.

Un conseiller municipal demande si des modifications sont intervenues depuis la dernière réunion avec les personnes publiques associées.

Madame le Maire indique que, pour suivre les recommandations du cabinet qui accompagne la commune depuis la mise en place de la démarche de révision du PLU, il a été décidé de poser une trame sur l'ensemble du zonage concerné par l'assainissement par le

lagunage et ce en raison des perspectives de travaux d'aménagement du lagunage par la communauté de communes, notamment quant au rejet dans la rivière de la Leze.

Cette trame, qui doit être apposée conformément à l'article L 157-37 alinéa 1 du code de l'Urbanisme, sera levée, via une procédure de modification simplifiée, dès lors que la communauté de communes, compétente en matière d'assainissement, aura lancé les premiers travaux sur le lagunage.

Hormis ce point, le projet de PLU n'a pas fait l'objet d'autres modifications.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 2, Abstention : 2)

- **Questions et points divers**

Madame le Maire informe le conseil municipal du démarrage des travaux de réfection du pont de Saint Gervais, travaux sous maîtrise d'ouvrage du département. Les travaux vont durer environ six mois.

Ces travaux vont entraîner des perturbations sur la circulation notamment pour les poids lourds et engins agricoles, qui se verront interdire l'accès au pont pendant la durée des travaux.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une requête - pétition d'habitants de l'Albenc, résidant sur le quartier de Riquetière, et soulevant la problématique de la vitesse excessive des automobilistes sur la route de Riquetière. Madame le Maire indique qu'une demande de rendez-vous avec le vice président du conseil départemental, en charge des voiries, va être faite et ce pour rencontrer les habitants.

L'ordre du jour du conseil municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h30 et remercie les membres du conseil municipal présents.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 24 septembre 2019 à 20h00.

Fait à L'ALBENC
Le Maire,



